



SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT DE BEAUVAIS-TILLÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL

Session du 6 JUIN 2024

Le comité syndical dûment convoqué par sa Présidente par lettre en date du 23 mai 2024,

En présence de 12 des 12 membres du comité syndical :

Le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés

8 membres titulaires :

Mme Caroline CAYEUX, Mme Catherine MARTIN, M. Jacques DORIDAM, M. Martial DUFLOT, Mme Chanez HERBANNE, Mme Nadège LEFEBVRE, Mme Martine BORGEO, Mme Anne FUMERY

2 membres suppléant son titulaire :

Mme Claire MARAIS-BEUIL
M. Luc CHAPOTON

suppléante de
suppléant de

M. Philippe EYMERY
M. Jean DESESSART

2 membres titulaires ayant donné pouvoir :

Mme Manoëlle MARTIN
Mme Nathalie LEBAS

ayant donné pouvoir
ayant donné pouvoir

Mme Caroline CAYEUX
Mme Chanez HERBANNE

En présence également :

M. Christian DEMAY
M. Dominique DEVILLERS
Mme Marie-Manuelle JACQUES

suppléant de
suppléant de
suppléante de

Mme Catherine MARTIN
M. Jacques DORIDAM
M. Martial DUFLOT

Etaient excusés :

M. Medhi RAHOUI, M. Jean CAUWEL, M. Denis PYPE, M. Daniel LECA, M. Philippe EYMERY, M. Jean DESESSART, M. Franck PIA, M. Pascal VERBEKE, M. Olivier PACCAUD.

Délibérant conformément à l'article 8.1.2.2 des statuts du syndicat mixte,

A délibéré sur le rapport CS SMABT 2024 06/06-02 relatif à l'avenant n°19 de Mobilité pour la modification du lieu de desserte de la ligne d'intérêt ;

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente et en avoir délibéré,

CONSIDERANT qu'en raison des contraintes d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024 (JOP), le point de desserte de la ligne de service public de transport de passagers par autocar vers Paris Porte-Maillot situé au 2 boulevard Pershing (Paris 17^{ème}) n'est plus opérationnel depuis le 10 mai 2024 et au moins jusqu'au 30 septembre 2024 ;

CONSIDERANT que la permanence du service public de transport exige le maintien d'une desserte de Paris en capacité d'accueillir en toute sécurité 100 allers-retours par jour et près d'un million de passagers durant cette période ;

CONSIDERANT que les recherches conjointes du SMABT, Autorité Organisatrice, et de la SAGEB, Exploitant, ainsi que les réunions de travail avec la Préfecture de Police de Paris, les Services de la Ville de Paris et de la Métropole du Grand Paris ont conduit à la validation d'un schéma de multi-desserte vers la gare routière RATP de Saint-Denis Université et la gare routière Kéolis du Terminal Jules Verne de Paris-La Défense ;

CONSIDERANT les aléas d'exploitation possibles en raison notamment des difficultés d'opérer sur des gares routières durant la période des JOP 2024, de la très large amplitude des horaires d'exploitation, des travaux de voirie, d'assainissement et d'éclairage menés par la Ville de Paris sur le parking Pershing à l'issue de la période des JOP 2024 ;

CONSIDERANT la demande de la SAGEB au SMABT pour réorganiser l'ensemble de son exploitation dans le cadre d'un avenant au contrat de DSP modifiant le Titre 6-articles 46 à 67 du contrat de DSP et tenant compte des impacts économiques et opérationnels de cette réorganisation ;

CONSIDERANT la réunion de la Commission de DSP en date du 6 juin 2024 consacrée à l'examen du projet d'avenant n°19 et son avis favorable sur la modification de la desserte de la ligne de transport de passagers par autocar et la nécessité de tenir une comptabilité analytique détaillée permettant de dresser un bilan à l'issue de cette opération ;

ADOpte à l'unanimité les conclusions suivantes :

AUTORISE la modification du point de desserte de la ligne de service public de transport de passagers par autocar vers Paris Porte-Maillot telle que prévue au Titre 6-articles 46 à 67 du contrat de DSP ;

AUTORISE la SAGEB à assurer l'exploitation de la ligne de service public de transport de passagers par autocar sous la forme d'une double desserte vers la gare routière de Saint-Denis Université et le terminal Jules Verne de La Défense ;

AUTORISE la Présidente du SMABT à signer l'avenant n°19 de modification de la desserte (ci-annexé) qui sera complété d'une annexe financière et comptable dressant, à l'issue de cette exploitation provisoire en multi-desserte, le bilan économique et opérationnel.



Caroline CAYEUX
Présidente du Syndicat mixte
de l'aéroport de Beauvais-Tillé